



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 192/2021/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE RCT (M43) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 27
Nombre de Prouration : 05
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote :
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTON → **Prouration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Prouration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Prouration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Prouration** à Patrick LECANTE - Seedna DELAR → **Prouration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Conformément aux règles de la comptabilité publique et de l'instruction budgétaire et comptable M43, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à 19, Modifié par la Loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 - art. 49 (V) ;

Vu l'article L. 5211-36 qui renvoie aux articles L. 2311-1 à L. 3243-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif du budget annexe RCT (M43) de l'exercice de 2020 de l'exercice 2020, et statué sur les besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer et d'approuver sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté ;

Vu la Délibération N° 02/2021/CACL du 11 février 2021 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaire 2021 ;

Vu la Délibération N° 190/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant approbation du compte Administratif du budget annexe RCT (M43) de l'exercice de 2020 ;

Vu la Délibération N° 191/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant approbation du compte de Gestion du budget annexe RCT (M43) de l'exercice de 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 192/2021/CACL** relatif à l'affectation du compte de résultats de l'exercice 2020 du Budget RCT (M43) de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 192/2021/CACL** relatif à l'affectation du compte de résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe RCT (M43) de la CACL.

DECIDE d'affecter au Budget de l'exercice 2021 du Budget annexe RCT (M43) les sommes détaillées ci-dessous :

| RESULTATS EXERCICES PRECEDENTS | | | | RESTES A REALISER | | | |
|--------------------------------|--------------------------|----------|---------------------|---------------------|----------|----------|---------------------|
| RESULTAT CUMULE | | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT CA 2020 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT GLOBAL |
| | section d'exploitation | - | 4 148 303.31 | 2 920 516.61 | - | - | 2 920 516.61 |
| | section d'investissement | - | 1 285 648.52 | 1 218 063.15 | - | - | 1 218 063.15 |
| | TOTAL CUMULE | - | 5 433 951.83 | 4 138 579.76 | - | - | 4 138 579.76 |

Sur ces bases, il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 000 €

Les résultats sont reportés ainsi :

002 - Résultat de fonctionnement reporté 2 920 516,61 €

001 - Résultat d'investissement reporté 1 218 063,15 €

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

Le PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK